



LE SYSTEME DES PERMIS DE PECHE EN FINLANDE

	MOINS DE 18 ANS ET 65 ANS ET PLUS	18-64 ANS
PECHE A LA LIGNE ET PECHE AU TROU DANS LA GLACE 1) et 2)	Droit général de pêche gratuit, Pas de droit à payer	Droit général de pêche gratuit Pas de droit à payer
PECHE AU LEURRE Pêche au lancer ou à la cuiller avec une seule canne 1) et 3)	Pas de taxe piscicole de l'Etat, Pas de permis de pêche au leurre	Taxe piscicole de l'Etat et soit permis de pêche au leurre soit permis du propriétaire de la zone aquatique concernée
AUTRES FORMES DE PECHE Autres méthodes de pêche et pêche aux écrevisses, Pêche à la cuiller avec plusieurs cannes	Permis du propriétaire de la zone aquatique concernée Pas de taxe piscicole de l'Etat	Taxe piscicole de l'Etat Permis du propriétaire de la zone aquatique concernée.

(Loi sur la pêche 286/82 et loi modifiant celle-ci 1355/93 et 1045/96)

1) Limitations: La pêche est interdite, notamment, sur les rapides et les courants des rivières à lavaret et saumon ainsi que dans les zones aquatiques où elle est interdite en vertu d'autres réglementations ou décisions.

2) La canne peut être équipée d'un moulinet inapte au lancer. La pêche au leurre, administrée au niveau départemental, peut être interdite dans certaines zones aquatiques par décision séparée.

3) La pêche au leurre, administrée au niveau départemental, peut être interdite dans certaines zones aquatiques par décision séparée.

Taxe piscicole de l'Etat

La taxe piscicole - **qui en 2006 coûte 20 EUR pour l'année civile et 6 EUR pour une période de sept jours** - doit être payée à l'initiative du pêcheur avant de commencer à pêcher, sur le compte bancaire **Nordea 166030-101496**. Ce paiement est nominatif et le reçu doit en être tenu sur soi au moment de la pêche. Le paiement d'une semaine est valable sept jours complets à compter de la date du règlement ou de celle inscrite sur le reçu au moment du règlement.

Permis de pêche au leurre (Attention! Cf. points 1 et 3 ci-dessus.)

Le permis de pêche au leurre autorise l'utilisation d'une seule canne avec moulinet et leurre uniques sur le territoire d'un département. Dans le cas de la pêche à la cuiller traînante, il est en outre permis d'utiliser un leurre lesté ou un poids de profondeur. En 2006, **le permis de pêche au leurre coûte 27 EUR pour l'année civile et 6 EUR pour sept jours**. Ce paiement, qui doit être réglé par le pêcheur à sa propre initiative avant de commencer à pêcher, est nominatif; et le reçu doit en être tenu sur soi au moment de la pêche. Il est valable et se paie par département, aux comptes postaux suivants:

Département de Finlande du Sud	Nordea 166030-106594
Département de Finlande de l'Ouest	Nordea 166030-106602
Département de Finlande de l'Est	Nordea 166030-106610
Département d'Oulu	Nordea 166030-106628
Département de Laponie	Nordea 166030-106636

Permis du propriétaire

Il s'agit du permis de pêche au leurre ou autre et de pêche aux écrevisses vendu et tarifé par le collectif de pêche, la commune, le particulier ou, par exemple, la Direction nationale des Forêts propriétaire de la zone aquatique concernée. Pour plus d'information sur ce permis, s'adresser aux conseillers et aux autorités de la pêche ou aux conseillers touristiques.

Les règles évoquées ici ne sont pas valables dans les îles d'Aland, qui ont leur propre réglementation.

Union centrale de la pisciculture – Kalatalouden Keskusliitto

Malmin kauppatie 26, FIN-00700 HELSINKI, tél. int. +358 9-6844 590, kalastus@ahven.net

www.ahven.net